

# Le Lien

Béthemont-la-Forêt • Chauvry  
L'Isle-Adam • Parmain  
Presles • Villiers-Adam



Journal de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

## L'ÉDITORIAL



*Créée fin 2004 notre Communauté de Communes a évolué de façon méthodique, calculée, diversifiée et dans un esprit de solidarité.*

*Ainsi dès 2005-2006, le service du droit des sols faisait fondre les délais d'instruction et proposait aux Maires, des avis techniques, respectueux des textes permettant la délivrance rapide des autorisations de permis.*

*La lutte contre les graffitis, l'étude de l'accessibilité des établissements recevant du public sur les 6 communes, la création de l'harmonie intercommunale, mais aussi les groupements de commandes (sel de déneigement ou matériel*

*festif) sont autant d'actions différentes au service des habitants et de leurs municipalités.*

*De petits pas en petits pas, dès 2007 nous avons considéré que le moyen de rencontre des habitants de cette intercommunalité était le réseau routier, un bien commun dont il convenait de subventionner les opérations de voirie à 10 puis 15 et 20 % du montant des travaux. Puis, vint le dossier de la sécurité avec la mise en sécurité des sites communaux par la téléassistance puis la vidéo protection dans certaines communes.*

*Toutes ces opérations ont été réalisées avec une volonté de maintien des dépenses à des niveaux raisonnables (très faible taux d'imposition) et ce, sans aucun emprunt.*

*Nous continuerons à œuvrer dans ce sens.*

**Axel Poniatowski**

Président de la Communauté de Communes

## PORTAGE DES REPAS

Le service de portage à domicile a été créé fin 2009 afin d'organiser la distribution de repas pour les personnes âgées des différentes villes de l'intercommunalité. Une société spécialisée réalise les repas, composés d'une entrée, d'un plat (viande ou poisson), d'un fromage, du pain et d'un dessert! Les livraisons sont effectuées en liaison froide par le personnel de la CCVO3F, en 2 tournées quotidiennes (matin et après-midi, plus une le samedi matin).

Les repas peuvent être réservés pour certains jours seulement ou tous les jours.

Il s'agit d'un service à la personne que nous nous attachons à rendre convivial, conscient du lien social qu'il peut jouer, notamment par le contact quotidien qu'il crée avec des personnes qui pourraient être isolées. De la même façon, il permet de créer un lien avec la famille des personnes âgées bénéficiaires.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir plus de 65 ans et ne pas suivre de régime spécifique (hormis un régime sans sel pour lequel des plats adaptés peuvent être fournis).

Inscription et informations au 01 34 69 12 06.



## UN NOUVEAU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION : UN NOUVEL IMPÔT POUR LES COMMUNES

La loi de finances 2012 a créé le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) **avec l'objectif de renforcer la solidarité entre les territoires** ce qui induit de prélever des ressources auprès de certaines intercommunalités et de certaines communes dont le revenu par habitant apparaît plus élevé, au bénéfice des collectivités plus défavorisées.

Il s'agit ainsi pour l'État, **de réduire les disparités de ressources des collectivités territoriales.**

**Ce dispositif aura une mise en place progressive,** avec une gradation dans les prélèvements annuels subis par les intercommunalités et communes les plus aisées.

Si la **charge de 2012** s'élève au total pour l'ensemble des assujettis à **150 millions d'euros**, elle atteindra en **2016**, par paliers successifs, **1.000 millions d'euros** (coefficient 6.66).

**Ceci ne manquera pas d'avoir des incidences fortes sur les budgets des différentes intercommunalités et communes concernées** comme c'est le cas pour la C.C.V.O.3.F ainsi que pour l'ensemble des communes qui la composent.

**Ainsi notre contribution 2012 s'élève à 89.454 €** (elle sera de l'ordre de **600.000 € en 2016**) répartie selon la méthode « de droit commun » faisant peser le prélèvement à la fois sur l'intercommunalité et les 6 communes membres.

**22.584 €** seront acquittés par l'intercommunalité ;

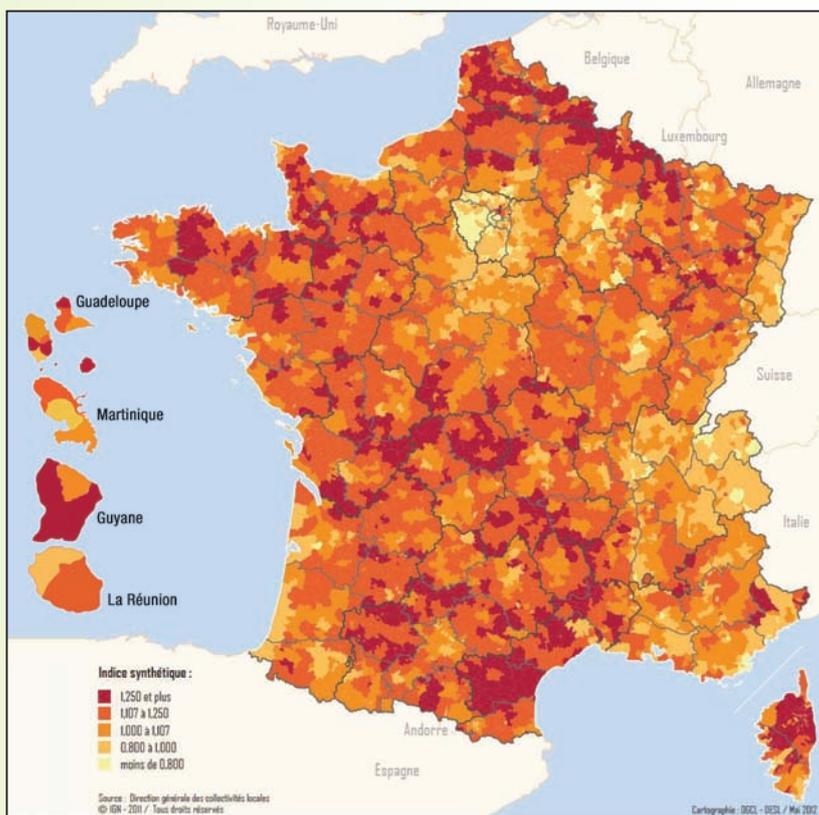
**66.870 €** seront payés par les **6 communes membres de la manière suivante :**

BETHEMONT-LA-FORET	878 €
CHAUVRY	515 €
L'ISLE-ADAM	43.322 €
PARMAIN	12.421 €
PRESLES	8.039 €
VILLIERS-ADAM	1.696 €

Si l'on établit une cartographie du FPIC on constate que les territoires qui contribuent de manière importante sont les régions IDF, Rhône-Alpes, PACA et l'Alsace.

Les territoires bénéficiaires sont notamment le Nord-Pas de Calais, les territoires de l'Ouest, le Languedoc-Roussillon, la Corse et l'outremer (ex : Guyane)

Le texte de loi prévoit qu'une évaluation sera faite à l'issue de la première année pour apporter les ajustements qui pourraient être nécessaires car près de 70% des payeurs considèrent que ce mécanisme est trop complexe et évoquent un sentiment d'injustice dans la mesure où la réalité économique de certaines communautés contributrices fait que le FPIC deviendra rapidement un poste budgétaire très difficile à supporter.



## LES DÉPÔTS SAUVAGES :

La Communauté de communes est dotée de compétences en matière environnementale. Devant le constat d'un nombre croissant de dépôts sauvages, elle procède pour la première année à des campagnes d'évacuation et d'élimination de déchets en tous genres. Au cours des 6 derniers mois, des interventions ont été demandées dans les 6 communes et ce, pour une douzaine de dépôts différents, preuve s'il en est de l'importance du phénomène.

Ont ainsi pu être évacués et traités près de 35 tonnes de gravats, produits amiantés, meubles détériorés, déchets ménagers, pneus d'automobiles... Cette action a évidemment un coût pour la collectivité. Près de 10.000 € ont été engagés sur ces diverses interventions. Nous constatons une réelle récurrence de ce type de phénomène mais, parce que les chemins ruraux n'ont pu être entièrement déblayés à ce jour (compte tenu des tonnages constatés, il a fallu décider de progresser par tranches), nul doute que les futures dépenses seront beaucoup plus importantes que cette somme à la fin de l'exercice budgétaire.

Cette action de la CCVO3F se double généralement de dépôts de plainte contre les auteurs de ces actes, dont l'identité n'est pas évidente à démontrer. Afin d'attirer l'attention de la juridiction compétente sur ces agissements que nous constatons de manière régulière, un courrier co-signé par les différents maires sera transmis prochainement à la présidente du Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

Si vous découvrez un dépôt, n'hésitez pas à le signaler à votre mairie.



## LES MISSIONS DU SERVICE INSTRUCTEUR DU DROITS DES SOLS :

Les instructeurs du droit des sols de la communauté de communes instruisent quotidiennement les demandes d'autorisation de construire déposées dans les différentes communes membres. Cette mission correspond sur une année, à l'étude d'environ 1000 dossiers, assortis de rendez-vous avec les pétitionnaires et de séances de travail bi-mensuelles avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces missions font partie du fonctionnement courant de ce service, mais les instructeurs apportent régulièrement leur appui technique et réglementaire dans le cadre de l'élaboration ou de la modification des documents d'urbanisme des différentes communes membres.

Procédures mises en œuvre ces dernières années :

- Elaboration du PLU de Presles (en cours)
- Elaboration du PLU de Béthemont-la-Forêt (en cours)
- Elaboration du PLU de Champagne-sur-Oise et L'Isle-Adam (terminée)
- Modification simplifiée du POS de Parmain (terminée)

Les instructeurs du droit des sols peuvent également être amenés à analyser d'autres outils de planification de l'espace afin d'examiner les impacts que pourraient avoir ces documents sur notre territoire. Courant 2012, à titre d'exemple, nous ont été communiqués le projet de Plan de Déplacement Urbain et le Schéma directeur de la région Ile-de-France.



## FÊTE DES JEUX EN BOIS



Pour la 3ème année consécutive, petits et grands sont attendus samedi 9 février au Centre sportif Amélie Mauresmo à L'Isle-Adam pour la Fête des jeux en bois.



## CONCERT DE L'HARMONIE



Dimanche 3 février l'Harmonie intercommunale donnera un concert à la Maison de l'Isle-Adam (entrée libre).



La préfecture a arrêté le nouveau périmètre de la Communauté de communes en y intégrant la commune de Nerville-la-Forêt qui sera effectif au 1er janvier 2013.